

Conditions générales SENI DETAILING

1 DISPOSITIONS GENERALES

Par sa commande, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent toutes autres conditions générales du client ou de tout tiers à la présente convention.

Dans ce qui suit, SENIDetailing désigne les activités de Sebastien Hanouille dont le siège social est sis à 1435 CORBAIS, Rue Haute 4D (BCE/TVA BE0665.754.154) et le client désigne les clients, professionnels ou particuliers.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des clients et concernent toutes les prestations et les produits de SENIDetailing.

Les conditions particulières concédées au client ne sont applicables que si elles ont fait l'objet d'un accord préalable écrit de SENIDetailing. Seuls les points explicitement mentionnés dans cet accord préalable constituent une dérogation aux présentes qui, pour le reste, s'appliquent intégralement.

Si l'une quelconque des présentes conditions devait être considérée comme nulle, illicite ou non exécutoire, ce fait n'affecterait en aucune manière la validité, le caractère licite ou exécutoire des autres dispositions.

En cas de contestation relative à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales, les juridictions compétentes sont les tribunaux francophones de Bruxelles. Le droit belge sera d'application pour tout litige.

2 PRESTATIONS

Les prestations proposées sont décrites de la façon la plus précise et la plus explicite possible. Il appartient au client de demander des précisions s'il le juge nécessaire. Les prestations proposées reprennent les principes définis sur le site www.senidetaling.be. SENIDetailing se réserve la possibilité, à tout moment, de supprimer ou de modifier une prestation sans préavis.

SENIDetailing exécutera le travail convenu avec le client conformément aux règles de l'art et avec toute sa compétence. Les délais de prestation peuvent fluctuer selon la complexité des véhicules. Le délai de prestation prévu dans le bon de commande n'a qu'une valeur purement indicative. Le non-respect de ces délais par SENIDetailing n'entraîne nullement sa responsabilité et ne pourra, en aucun cas, justifier une quelconque indemnisation du client.

3 PRIX

Les prestations et produits sont facturés sur la base des prix indiqués dans l'offre au moment de la commande.

Sauf disposition écrite contraire, les prix indiqués par SENIDetailing s'entendent en euros toutes taxes comprises.

Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de la TVA pourra être répercuté sur les prix des produits.

De même, si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

4.Échéance et délai de paiement

Sauf accord explicite confirmé par écrit par SENIDetailing, le paiement s'entend comptant, sous réserve de l'application de l'article 5 des présentes.

En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, SENIDetailing pourra exiger de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard conventionnel au taux de 10% l'an à dater de la date d'échéance de la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% de la facture impayée.

5 RESERVATION

Les réservations se feront par mail, par téléphone ou directement à l'atelier.

À la transmission du devis signé ou en confirmant par écrit ce devis, de quelque manière que ce soit, cette offre devient ferme et définitive et l'accord entre le client et SENIDetailing est réputé conclu.

Pour toute prestation d'une valeur supérieure à 300,00€ HTVA, et sauf accord écrit contraire entre parties, le prix des prestations sera payé comme suit :

- 50% d'acompte (du montant du devis) à la signature du contrat
- Et le solde, soit 50% (du montant devis, majoré des éventuels suppléments acceptés par écrit par le client), au plus tard au moment de la reprise du véhicule.

SENIDetailing se réserve le droit de ne se considérer comme lié par la réservation qu'après paiement effectif et intégral de l'acompte, à son échéance.

SENIDetailing aura le droit, si ces conditions de paiement ne sont pas intégralement respectées, de refuser de livrer les prestations et de libérer la plage horaire réservée.

En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, SENIDetailing pourra exiger de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard conventionnel au taux de 10% l'an à dater de la date d'échéance de la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% de la facture impayée.

ARTICLE 6. DROIT DE RÉTRACTATION

Sauf pour les réservations faites dans un délai inférieur, le client a la possibilité, sous un délai de 7 jours, d'annuler la commande par courrier recommandé au siège social de SENIDetailing en cas de réservation conformément à l'article 5.

A contrario en cas de prestations livrées par SENIDetailing sans réservation préalable ou dans un délai inférieur à 7 jours, aucun droit de rétractation n'est octroyé au client.

ARTICLE 7. ANNULATION

En cas de réservation du client, toute annulation donnera droit à une indemnité forfaitaire en faveur de SENIDetailing.

Cette indemnité forfaitaire est précisée comme suit :

Annulation dans les 14 jours de la réservation : aucune indemnité ;

Annulation dans la semaine précédant la prestation : 50% du prix ;

Annulation dans les trois jours précédents la prestation : intégralité du prix.

5 RÉCLAMATIONS

Les vices apparents sont agréés par la reprise du véhicule. Toute autre réclamation relative au travail effectué devra, pour être recevable, être adressée à SENIDETAILING par écrit, dans les dix jours de la facture.

6 : RESPONSABILITÉ

Définition:

Véhicule confié : véhicule confié au vendeur par le client en vue d'effectuer un travail, tels que un nettoyage, une remise à neuf des cuirs, tissus et plastiques, lustrage ou polissage de la carrosserie, pose de protection hydrophobe, débosselage,

Dommmages extérieurs occasionnés aux véhicules de tiers par des véhicules confiés

La responsabilité du vendeur est engagée lors d'un déplacement d'un véhicule dans l'enceinte ou dans un environnement immédiat de notre atelier :

- Lors du déplacement du véhicule par un de nos techniciens dans un rayon de maximum 500m de l'atelier.
- Lors de l'aller-retour du véhicule confié par le client.

La responsabilité du vendeur ne pourra cependant être mise en cause, lors du déplacement et de la mise en circulation du véhicule confié par le client, si le véhicule n'est pas assuré par un contrat R.C. Auto:

En cas de sinistre, les dispositions, montants et les limitations prévus par la loi du 21 novembre 1989 sur l'assurance obligatoire en matière de véhicules, sont d'application.

Dommmage aux véhicules confiés et objets confiés

Les dommages suivants engagent la responsabilité du vendeur :

- Dommages extérieurs occasionnés lors de déplacements effectués par un de nos techniciens, dans un rayon de 500 mètres maximum, pour autant que le véhicule soit muni de sa plaque d'immatriculation habituelle et que le conducteur du véhicule soit titulaire d'un permis valable adapté à la catégorie de véhicule à laquelle appartient le véhicule confié.
- Dommages occasionnés à des véhicules confiés, au cours de l'exécution des travaux.
- Dommages occasionnés à des véhicules confiés, à la suite d'un incendie ou d'une explosion au sein des ateliers du vendeur.

En cas d'incendie, de feu, d'explosion, de fumée, notre responsabilité ne peut être engagée que si ces incidents soudains surviennent à l'occasion d'opérations de ravitaillement ou de travaux exécutés à l'intérieur des bâtiments de l'entreprise assurée.

Les dégâts aux objets se trouvant dans le coffre ou à l'intérieur du véhicule confié n'engageront jamais la responsabilité du vendeur.

Vol du véhicule

La responsabilité civile du vendeur est engagée pour le vol d'un véhicule confié (options et accessoires inclus) ou pour toute dégradation consécutive à un vol ou à une tentative de vol. Le droit à indemnisation ne sera ouvert que si, après un délai de 30 jours après la conclusion de l'enquête judiciaire, le véhicule n'a pas été retrouvé.

La responsabilité du vendeur ne sera en aucun cas engagée pour les objets transportés par le véhicule volé :

- Pendant les heures d'ouverture, les véhicules dont les clefs et/ou la commande de système antivol se trouvent dans ou à l'intérieur de ceux-ci et, s'ils sont situés en dehors du ou des bâtiments, lorsqu'ils ne sont ni fermés à clefs ni protégés par le système antivol.
- Durant les heures de fermeture de l'entreprise, les véhicules non fermés à clefs et/ou non protégés par leur système antivol, situés soit dans le bâtiment, soit à l'intérieur de l'enceinte.
- les vols commis par ou avec la complicité d'un client ou d'un membre de la famille ou par une personne à son service ou par un sous-traitant.
- Le vol d'objets qui se trouvent à l'intérieur du véhicule.

Article 10 : Obligations et responsabilité du client

En tant que Client, vous devez à notre personnel toute la courtoisie raisonnable, les informations, la coopération et les facilités d'accès propres à permettre l'exécution rapide de nos engagements faute de quoi nous pourrions faire valoir la résolution du contrat à vos torts exclusifs.

Votre véhicule doit être en parfait état de marche, en ordre d'immatriculation, de contrôle technique et d'assurance.

VIE PRIVEE

ARTICLE 1. Généralités

SENIDetailing respecte et protège votre vie privée et se conforme à cette fin à la loi du 8 décembre 1992, ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 entrant en vigueur le 18 mai 2018. La présente police « vie privée » précise comment et à quelles fins SENIDetailing collecte et utilise vos données et vous informe également du procédé à suivre si vous souhaitez accéder/vérifier vos données personnelles que SENIDetailing a enregistrées. Cette police précise également comment vous pouvez faire une demande de correction ou de suppression des fichiers de SENIDetailing.

ARTICLE 2. Identité et coordonnées du responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données est : Sebastien Hanouille (rue Albert Poupé 16 – 1367 Ramillies (Belgique) personne de contact : Tel: +32(0)455/12.47.51 ; Email : info@senidetailing.be).

ARTICLE 3. Identité et coordonnées du Délégué à la Protection des Données

Le Délégué à la Protection des Données est : Sebastien Hanouille

ARTICLE 4. Les données collectées par SENIDETAILING

SENIDETAILING enregistre les données de ses clients, ainsi que des visiteurs de son site web, notamment lors d'une réservation, d'une demande de devis, d'une commande ou demande d'informations.

Il s'agit en général de leur nom, de leur adresse, de la société ou de l'organisation à laquelle ils appartiennent, de leur numéro de téléphone et/ou adresse e-mail, du sexe, de la langue véhiculaire, de la fonction et de leur âge ou date de naissance, de l'IP de l'ordinateur ou ce qui en tient lieu. SENIDETAILING conserve bien entendu également la messagerie entrante qui peut contenir certaines données personnelles.

ARTICLE 5. L'accès, la correction et la suppression de vos données

Le consentement des clients et visiteurs est systématiquement recueilli, par leur adhésion aux conditions générales de la société, et plus particulièrement à cette police « vie privée ». Nonobstant ce consentement, chacun peut à tout moment: accéder aux données personnelles qui le concernent pour les vérifier; demander de les corriger ou de les mettre à jour; demander de limiter leur traitement (pour éviter le traitement de données sensibles de santé, génétiques, biométriques) ; s'opposer au traitement, y compris aux fins de marketing direct demander de supprimer ces données personnelles des fichiers.

Pour ce faire SENIDETAILING peut être contacté de la manière suivante:

SENIDETAILING

adresse : Rue Haute 4D à 1435 Corbais (Belgique)

personne de contact : Sebastien Hanouille;

Tel : +32(0)455/12.47.51

Email : info@senidetailing.be

Site web : <http://www.senidetailing.be>

Numéro d'entreprise : BE0665.754.154

ARTICLE 6. Finalité du traitement - Le but de la collecte des données et l'utilisation qui en est faite par SENIDETAILING – la durée de la conservation des données

La collecte de ces données personnelles est nécessaire pour l'exécution des contrats avec les clients et fournisseurs, et aux intérêts légitimes de SENIDETAILING.

En effet, il est indispensable de connaître un minimum au sujet des personnes avec qui SENIDETAILING travaille et en qui elle fait confiance, fût-ce pour répondre à leurs demandes, les tenir informées des activités, produits et services, correspondre avec elles, les identifier lors de visites ultérieures sur le site internet de SENIDETAILING,

établir des statistiques et procéder à des communications ciblées afin d'améliorer le service à la clientèle.

Les données ne sont destinées qu'à SENIDetailing, et ne seront donc pas cédées, sauf éventuellement en vue de leur traitement ou de leur conservation par des sous-traitants, toujours dans l'intérêt exclusif de SENIDetailing. En dehors de ces cas de stockage, SENIDetailing n'a pas l'intention de transférer des données vers un pays tiers hors Espace Economique Européen.

SENIDetailing ne vend donc en tout cas pas ses bases de données à des tiers pour qu'ils en fassent un usage à des fins personnelles.

Les données seront conservées aussi longtemps que SENIDetailing pourra en faire un usage effectif. A titre d'exemple, SENIDetailing supprimera à intervalles périodiques les données des personnes qui ne sont plus clients depuis un certain temps déjà.

ARTICLE 7. Informations insérées automatiquement sur le disque dur (Cookie)

Un "cookie" est un petit fichier envoyé par un serveur Internet qui s'enregistre sur le disque dur de l'ordinateur de celui qui visite le site de SENIDetailing. Il garde la trace du site Internet visité et contient des informations sur cette visite.

Au cours de la visite du site de SENIDetailing, et certainement lorsque le visiteur entre dans la partie réservée aux membres en introduisant un login et mot de passe, lors de toute demande de devis ou de souscription on-line ou en version papier, et lors de l'identification dans les formulaires mis à disposition, SENIDetailing peut stocker des informations sur l'ordinateur du visiteur sous forme de Cookie ou d'un fichier semblable. Ces informations permettent d'offrir un meilleur service en renseignant SENIDetailing notamment sur la langue choisie pour la consultation du site, et ont pour but inique d'identifier plus aisément le visiteur lors de visites ultérieures sur le site.

Le visiteur peut, sur la plupart des navigateurs Internet, supprimer les Cookies de son disque dur, bloquer ces derniers ou demander qu'on lui signale leur présence avant qu'ils ne soient mémorisés. Pour en savoir plus sur ces fonctions, il y a lieu de consulter les instructions affichées sur l'écran d'informations du navigateur.

ARTICLE 8. Plaintes

Les plaintes qui ne parviendraient pas à être résolues amiablement pourront être transmises auprès d'une autorité de contrôle, telle la Commission Vie privée en Belgique (rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles ; tel +32(0)2.274.48.00 ; fax +32(0)2.274.48.35 ; e-mail : commission@privacycommission.be)